

Les travailleurs bruxellois dans la tourmente de la 6^e réforme de l'État

Le 3 janvier dernier, Johan Vande Lanotte a soumis une nouvelle proposition d'accord sur la 6^e réforme de l'État aux sept partis qui négocient la formation d'un gouvernement depuis les élections de juin 2010. Comme on le sait, elle a été rejetée par la N-VA et le CD&V, la jugeant trop peu radicale et le conciliateur a démissionné. Les discussions se poursuivent malgré tout, avec le spectre d'un retour aux urnes! Il est difficile de jouer au devin mais tout porte à croire qu'on est loin d'être sortis de l'auberge... Une chose est sûre, avec ou sans accord, le monde du travail va être pris dans une formidable tourmente sociale et sera le premier à payer les frais.

QUELS SONT LES ENJEUX SOCIAUX DE LA RÉGIONALISATION QUI POURRAIT VOIR LE JOUR? COMMENT LES APPRÉHENDER? PISTES DE RÉFLEXION AUTOUR DU CAS BRUXELLOIS...

Éric Buysens

Directeur du bureau d'études de la FGTB de Bruxelles

de transferts. Les négociations butent sur les nouvelles règles de financement des entités fédérées et de leur autonomie fiscale, sans parler des autres points de discorde à venir, qui ne sont pas non plus des points de détail, comme la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et surtout

notre modèle social et démembrer un peu plus cet État social de services publics, qui est le fruit des luttes ouvrières du XX^e siècle. De l'autre côté, on nous promet, en cas d'échec, un plongeon abyssal dans la crise de régime, avec une paralysie totale de l'État exposant le pays à tous les dangers (économiques, sociaux et financiers ⑥). Le retour aux urnes n'y changera rien et pourrait au contraire bloquer le pays davantage.

Nous ne pouvons être que des plus dubitatifs quant à la résistance du monde du travail face à l'exaltation ambiante des identités négatives, opposant travailleurs flamands et francophones, voire même bruxellois et wallons. Si l'ultranationalisme flamand peut nous effrayer, ne négligeons pas non plus la force centrifuge d'un certain régionalisme wallon et l'émergence d'un mouvement identitaire bruxellois, porté par quelques citoyens nantis en quête de distinction existentielle ⑥. Peut-on vraiment imaginer aujourd'hui un sursaut populaire, de grande ampleur, en réaction à la remise en cause des acquis sociaux, même si les commémorations des grèves de l'hiver 60 nous rappellent que rien ne laisse

présager à l'avance d'une réaction populaire massive? Hélas, les cartes sont bien trop brouillées aujourd'hui. Même s'il faut, plus que jamais, poursuivre les efforts de sensibilisation de l'opinion publique aux mérites de la solidarité sociale et aux dangers auxquels cette 6^e réforme l'expose, il faut sans doute préférer une réforme contestable au néant et tenter de transformer ce chambardement politique et institutionnel en opportunité de changement social.

LA RÉFORME, UNE OPPORTUNITÉ SOCIALE?

À l'examen des contours probables de cette réforme, qui semblent satisfaire tout au moins cinq partis négociateurs sur sept ⑥, on peut néanmoins relever quelques acquis positifs des négociations en cours. Les fondements de base de la solidarité interpersonnelle (la Sécurité sociale) ne seraient pas trop malmenés. Les relations collectives du travail resteraient du ressort fédéral. Le droit du travail resterait unifié. On n'évoque plus la perspective de donner aux régions et aux communautés la faculté législative de donner elles-mêmes force obligatoire à des conventions collectives du travail conclues

“ON NOUS PROPOSE UNE RÉFORME QUI VA ÉBRANLER LES ASSISES DE NOTRE MODÈLE SOCIAL”

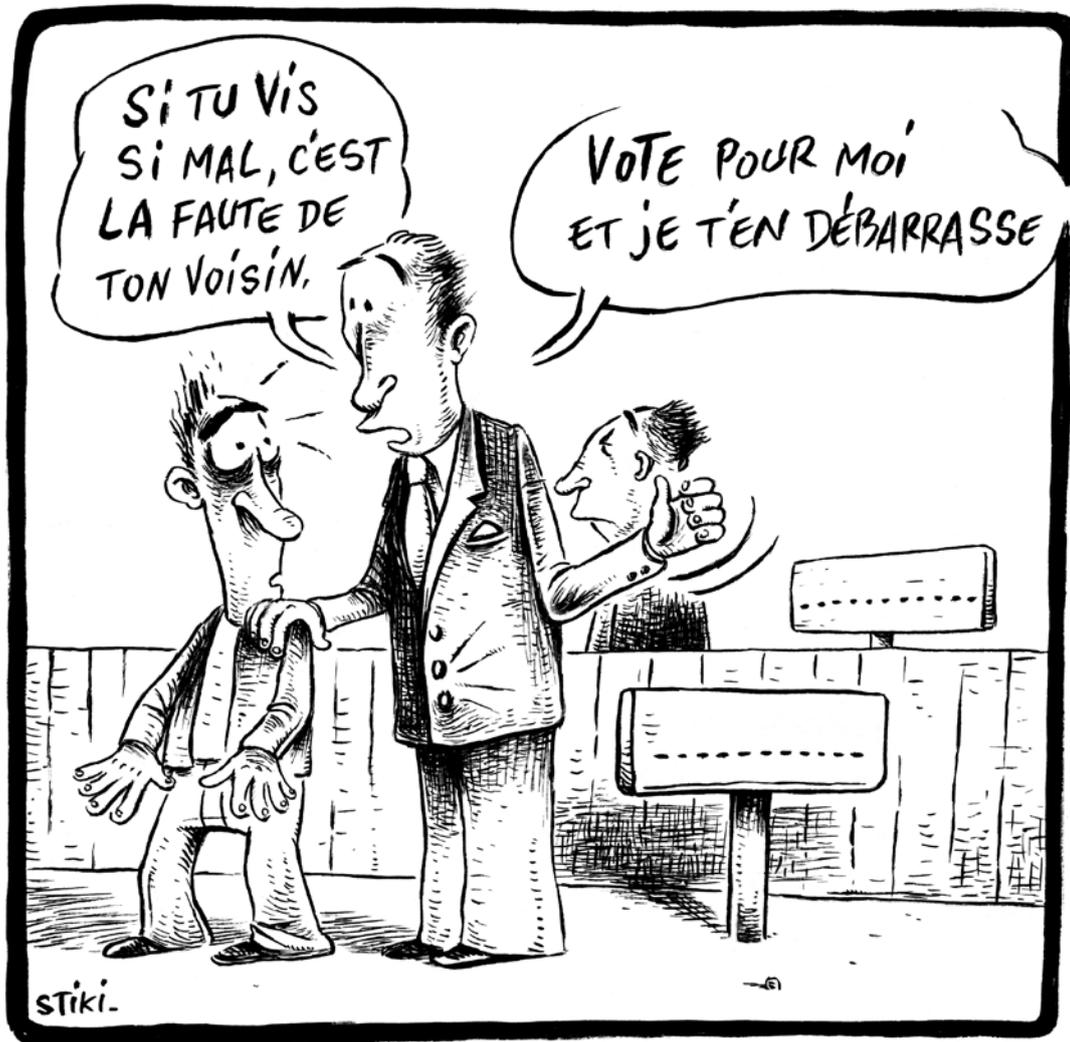
Malgré un embargo assez strict, entretenu depuis juin sur les négociations institutionnelles, les contours les plus probables de cette réforme de l'État sont connus. À la fin 2010, un accord semble se dessiner sur les politiques fédérales qui sont susceptibles d'être, a minima, transférées aux régions et aux communautés ⑥. La droite flamande en attend évidemment plus mais les autres parties prenantes aux négociations se sont déjà accordées sur un imposant paquet

les mesures de crise à prendre sur le plan socio-économique (avec ces quelque 17 à 20 milliards de déficit public à combler à moyen terme). Et donc “tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a d'accord sur rien”!

LA PESTE OU LE CHOLÉRA?

Face à cette situation, une certaine perplexité s'impose. Que préférer: la peste ou le choléra? D'un côté, on nous propose une réforme “copernicienne” qui va immanquablement ébranler les assises de

VIEILLE RECETTE POLITICIENNE



COMPLÈTE LES PANCARTES...

en lien avec leurs domaines de compétence (formation, conciliation avec la vie familiale, etc.). Le rapport salarial continuerait à se négocier collectivement au niveau national pour tout le secteur privé (via la dynamique des accords interprofessionnels et accords sectoriels). Finalement, mais cela reste à vérifier, les réformes envisagées ne porteraient atteinte à ces véritables tabous syndicaux qu'au travers du transfert aux régions et aux communautés des règles d'attribution des allocations familiales, de l'octroi des réductions des cotisations patronales pour les groupes cibles, des conditions d'accès au congé-éducation payé ou encore des moyens du fonds des équipements et des services collectifs **③**. On peut

aussi relever la détermination de certains négociateurs (mais pas partagée par tous) à préserver la capacité financière du gouvernement fédéral, qui sera nécessaire pour faire face aux défis sociaux de l'avenir, comme le financement des pensions. Tout cela est assez essentiel pour sauvegarder l'unité et la solidarité des travailleurs.

Autre élément de satisfaction toute relative: le fait régional bruxellois s'en trouverait malgré tout renforcé. La plupart des compétences seraient transférées aux régions, y compris les allocations familiales qui atterrieraient à Bruxelles dans les mains de la Commission communautaire commune **⑦**. La Région de Bruxelles-Capitale pourrait même accéder à une

forme d'autonomie constitutive, au même titre que les deux autres régions. Le principe d'un refinancement structurel de la région lui permettant d'assurer ses fonctions de capitale, notamment en termes de transports publics, semble également reconnu... nonobstant évidemment les objections de la N-VA et du CD&V.

LA RÉGIONALISATION PEUT VIRER AU CAUCHEMAR POUR LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS...

Sur le plan socio-économique, les régions hériteraient ainsi des plans d'activation de l'emploi, à savoir principalement les subsides salariaux pour les groupes cibles **④** et le contrôle de la disponibilité et la sanction des chômeurs **①**. →

→ Des opportunités pourraient s'ouvrir pour envisager leur réforme, dans le but de mieux les adapter aux réalités du marché de l'emploi régional et d'éviter les exclusions injustes du chômage. En 2007, au lendemain des précédentes élections fédérales, le front commun syndical revendiquait déjà de tels changements à Bruxelles en faveur de l'emploi des jeunes ❶. Mais les marges de manœuvre seront certainement très étroites, tant les nouvelles règles de financement risquent d'être drastiques. Les critères de financement de la politique de l'emploi ne sont pas arrêtés à ce jour et font manifestement l'objet de rudes tractations. Certains ont la ferme volonté de responsabiliser les régions en faisant dépendre le financement pour des compétences d'emploi de l'évolution régionale du chômage, du nombre de résidents mis au travail (taux d'emploi) ou encore de la capacité fiscale (revenu) des habitants. Une soupape est néanmoins envisagée dans ces mécanismes de bonus-malus, évoqués pour sanctionner (responsabiliser) financièrement les politiques régionales via une prise en compte du nombre d'emplois occupés par des non résidents (soit 52 % des emplois bruxellois). Si tout cela se concrétise, il reste à saisir cette occasion pour tenter de donner aux politiques d'activation une autre orientation, plus favorable aux Bruxellois.

D'autres leviers économiques seraient également régionalisés, touchant notamment à la promotion du commerce extérieur, à l'innovation et à la recherche-développement. Au travers de toutes ces nouvelles compétences économiques et sociales, une autre opportunité de changement social se dessine dans le cadre de la loi de 1996 sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité. En prenant la main sur une part substantielle des subsides salariaux qui sont pris en compte dans le calcul de la masse salariale (à concurrence de 4 mil-

liards) et sur les leviers structurels de la compétitivité (la formation professionnelle, l'innovation, la R & D, etc.), les régions et les communautés deviendraient désormais incontournables pour maîtriser au niveau national l'évolution des coûts salariaux par rapport aux pays voisins. En clair, la négociation des futurs accords interprofessionnels sur l'évolution des salaires et des conditions de travail serait de moins en moins possible sans associer les régions aux tentatives de médiation que le gouvernement fédéral assure, jusqu'à présent, seul entre les représentants des patrons et des syndicats. Ce qui n'est pas vraiment rassurant, tant leurs approches des enjeux sociaux sont divergentes et la concurrence interrégionale importante.

Bref, il est à craindre que ces "opportunités" de changement social se traduisent en cauchemar pour les travailleurs bruxellois. Le territoire régional est particulièrement perméable aux mouvements entrants et sortants des travailleurs et des entreprises ❷. Cette grande porosité des frontières régionales rend difficile toute maîtrise publique du marché de l'emploi. De ce fait, l'effet direct des politiques régionales sur le taux de chômage et le taux d'emploi est assez aléatoire. La très forte sensibilité du marché bruxellois à la concurrence des deux autres régions rend quasiment impossible toute imposition de normes sociales plus restrictives. Elle pousse plutôt les pouvoirs publics à s'aligner sur la région la plus libérale pour préserver l'attractivité économique de la ville. La complexité institutionnelle bruxelloise ne va pas non plus faciliter la mise en œuvre de certaines compétences, dès lors qu'elles impliquent les communautés ou concernent les navetteurs ❸. De plus, la concertation sociale entre patrons et syndicats a encaissé beaucoup de retard par rapport à la Flandre et à la Wallonie. Trop préoccupée par les questions d'aménagement du territoire, la jeune Région bruxelloise a trop longtemps négligé le dialogue avec

les interlocuteurs sociaux (patrons et syndicats). Enfin, le sous-financement structurel de Bruxelles n'offre pas beaucoup de marges budgétaires pour envisager des politiques de développement social ambitieuses, en matière, notamment, d'enseignement, de formation professionnelle, d'aide sociale ou encore d'accueil de l'enfance.

QUAND LES PATRONS RÉVENT DE BRUXELLES

Les forces progressistes doivent prendre conscience du risque encouru par une ville-région, qui s'appauvrirait fiscalement et qui serait abandonnée à son sort, coupée de la solidarité interrégionale. Sa planche de salut pourrait bien être de parier sur ses atouts de métropole en espérant ainsi accroître les dividendes fonciers de son essor international et attirer des cadres internationaux à haut revenu qui viendraient renforcer sa capacité fiscale ❹. C'est clairement l'ambition que le patronat donne à son projet BMR (Brussels Metropolitan Region), qui rencontre aujourd'hui son petit succès mondain. Derrière ses aspects séduisants se cache le projet d'une ville franche, d'une ville de libre-échange offerte aux investisseurs étrangers et aux "talents" (dixit), où les Bruxellois moins talentueux (ndlr) seraient invités à en assurer les "commodités". Pour attirer et s'allier ces investisseurs et gens "talentueux", les pouvoirs publics bruxellois devraient bien évidemment leur consentir de nouvelles libéralités fiscales, leur dédier des équipements de prestige, leur donner accès à des services de luxe. Il faudrait également libérer le marché du travail de ses "rigidités" actuelles pour répondre aux besoins très flexibles des affairistes et autres clientèles huppées. Sans complexe, le patronat prend en exemple l'emploi du secteur HORECA, qui est trop réglementé à son goût.

Dans cette vision de la ville-lumière où, comme en 1900, grouillerait en arrière-cour une multitude de travailleurs sans-grade, il incombe-

rait aux pouvoirs publics la tâche ingrate de policer cette classe urbaine laborieuse, qui est indispensable au bon fonctionnement de la métropole mais qui ne restera pas sans réaction à son expulsion progressive de la ville. Cette évolution cauchemardesque toucherait d'abord les travailleurs bruxellois (c'est-à-dire ceux qui travaillent et/ou habitent à Bruxelles), mais n'épargnerait pas leurs camarades de Flandre et de Wallonie. Car l'apparition, au cœur de l'économie belge, d'une espèce de trou noir social, abandonné au "laisser-faire", aurait vite fait d'ébranler le développement économique et social de l'ensemble du pays...

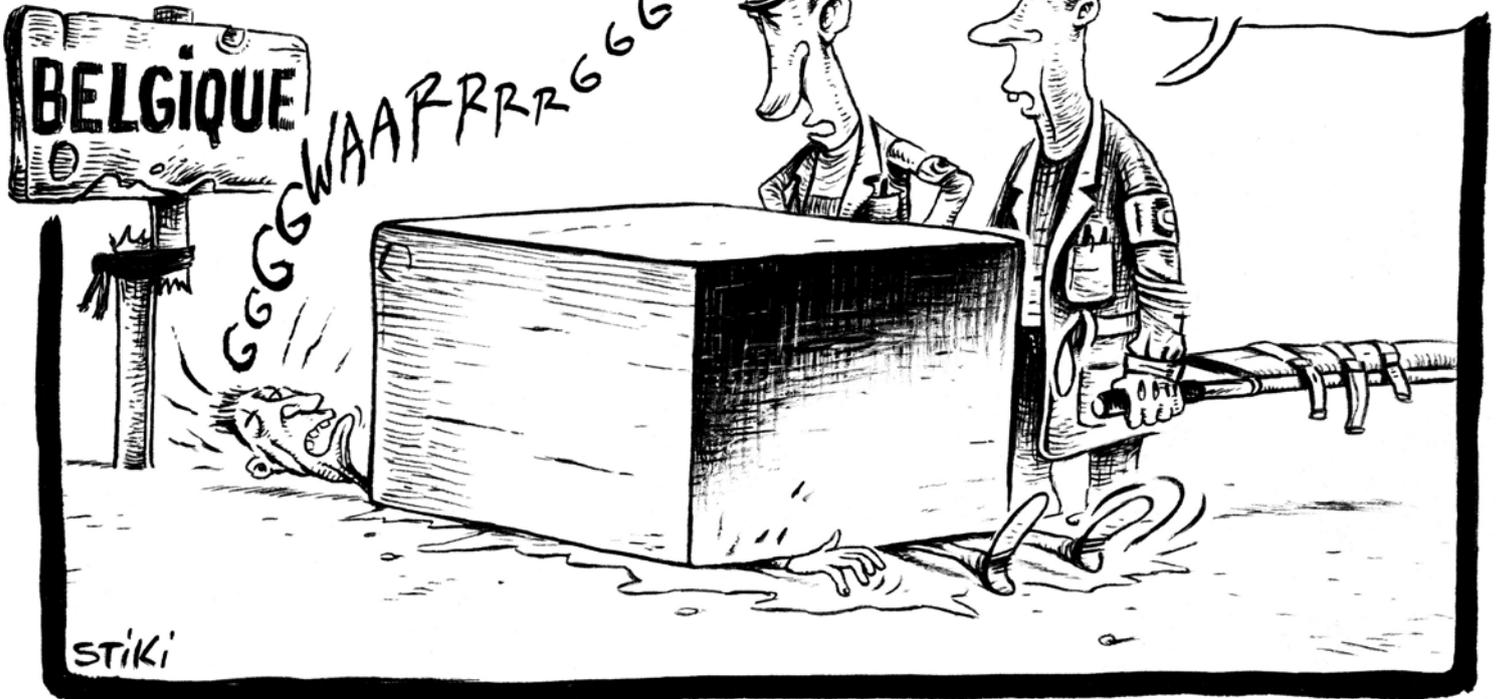
LE PLAN SYNDICAL

Il est urgent d'ouvrir une alternative à ce projet de ville franche de libre-échange auquel cette réforme de l'État pourrait nous conduire. Il est impératif de mobiliser les forces progressistes et d'y opposer un projet de développement durable et solidaire de Bruxelles qui soit fondé sur le droit à la ville pour tous et toutes. C'est dans cette perspective que la FGTB de Bruxelles a proposé, en 2007, de manière prémonitrice, de négocier avec les pouvoirs publics un pacte de croissance urbaine durable ❺. La conclusion d'un tel accord social aurait pour objet, d'une part, de conditionner le développement international de Bruxelles à une amélioration des conditions de travail et à un développement des services et des équipements collectifs et, d'autre part, d'organiser la transition économique vers un développement égalitaire, juste et durable. Cette ambition pour Bruxelles nécessite d'associer les deux autres régions à la gestion solidaire de la croissance urbaine, pour mettre fin aux concurrences interrégionales, qui sont particulièrement stériles et antisociales. Les négociations d'un pacte de croissance urbaine durable viennent tout juste de démarrer... Bref, l'avenir reste malgré tout ouvert au progrès social. ■

À CHAQUE COMMUNAUTÉ SA SÉCURITÉ SOCIALE?

ET LUI??
IL EST FRANCOPHONE,
FLAMAND OU GERMA-
NOPHONE....?!??

.... IL POURRAIT AU
MOINS FAIRE UN
EFFORT POUR
ARTICULER.



④ En recoupant les propositions successives de Di Rupo, De Wever et Vande Lanotte, on peut en effet identifier l'essentiel des compétences transférées aux régions et aux communautés qui font aujourd'hui accord: l'organisation des soins de santé de première ligne, les allocations familiales, les politiques d'activation du marché de l'emploi, l'organisation de la justice, les aides économiques fédérales, le droit locatif et le code de la route.

⑤ Le Fonds monétaire international et l'agence de notation Standard & Poors qui ont publiquement prévenu les autorités belges des risques majeurs d'attaque spéculative si un gouvernement de plein exercice n'est pas rapidement mis en place.

⑥ On se souviendra du manifeste "nous existons" lancé par des personnalités bruxelloises issues du monde académique, culturel et associatif. Ils revendiquent pour Bruxelles une plus grande autonomie régionale et surtout communautaire. Ils prônent ainsi la disparition des Communautés française et flamande, qui, à les entendre, alièner

les Bruxellois à la Flandre et à la Wallonie dans la gestion des matières culturelles et personnalisables.

⑦ PS, Écolo, cdH, sp. a et Groen.

⑧ Le FESC est alimenté par les cotisations des employeurs et subvention des services d'accueil des enfants de salariés.

⑨ Entité fédérée communautaire autonome, cogérée par les Bruxellois francophones et néerlandophones suivant le principe de la double majorité. Cette fameuse Cocom assure déjà depuis 1989 la tutelle sur les 19 CPAS bruxellois et les hôpitaux publics.

⑩ Les réductions de cotisations sociales pour les groupes cibles, les mesures d'activation des allocations sociales (Activa, plan win-win, programme de transition professionnelle, article 60...), les titres-services, le congé éducation, etc.

⑪ Le volet fédéral du plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs de 2004.

⑫ "Plan pour l'emploi des jeunes à Bruxelles", CSC Bruxelles, CGSLB Bruxelles & FGTB Bruxelles, 22 juin 2007.

⑬ Le phénomène des navettes dont on connaît surtout les déplacements quotidiens mais dont on sous-estime les déménagements résidentiels. Nombreux sont par exemple les travailleurs sans emploi qui, une fois insérés durablement dans l'emploi, quittent la région pour trouver à se loger plus décemment. La migration dans les zonings flamands et wallons des jeunes entreprises en développement fausse également les retombées sur l'emploi des Bruxellois des aides apportées par la Région à leur création.

⑭ L'exemple du transfert aux communautés du congé éducation payé est éloquent. Dans une même entreprise, on pourrait se retrouver avec 2, 3 voire 4 régimes différents selon que le travailleur soit flamand, bruxellois néerlandophone, bruxellois francophone, wallon voire germanophone. La régionalisation des titres-services ne sera pas évidente non plus: les pouvoirs publics

bruxellois devront subsidier de leurs propres deniers les titres-services achetés par les ménages bruxellois mais sans pouvoir en limiter l'usage aux seules entreprises employant des travailleurs bruxellois, eu égard à la libre circulation des services. Non seulement ces mauvais emplois vont coûter cher aux Bruxellois mais ne vont pas contribuer pleinement à réduire le chômage à Bruxelles.

⑮ La Région tire aujourd'hui ses principales ressources budgétaires des impôts fonciers (droits d'enregistrement, droits de succession, etc.) et de la dotation fédérale calculée sur base de la contribution des Bruxellois à l'impôt sur les personnes physiques (IPP).

⑯ "Pour un nouveau pacte de croissance urbaine", Philippe VAN MUYLDER, in "le syndicat dans la ville", Les hors série de Politique, HSB, décembre 2007 (téléchargeable sur www.ftgbbruxelles.be)